



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**quartiers2030**

## **Engagement des services de l'Etat pour le contrat de ville 2024-2030 d'Albertville**



PRÉFET DE LA SAVOIE



## Engagements du Préfet de la Savoie

### Engagements

Le Préfet de Savoie, représentant de l'Etat dans le département, s'engage à soutenir la réalisation des objectifs du contrat de ville 2024-2030 à travers la mobilisation et la coordination des services de droit commun concourant à la réduction des inégalités dans les contrats de ville.

**La Direction Départementale des Territoires** au titre de ses compétences en matière d'aménagement urbain, de soutien à la transition écologique et d'accompagnement des projets ANRU s'engage à participer aux axes suivants :

- Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le suivi des conventions NPNRU, la recherche de diversification de l'offre de logements en QPV, l'accompagnement des projets de rénovation urbaine, le suivi et la mobilisation des dispositifs d'abattement de TFPB et du fonds vert.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle à travers les clauses d'insertion des marchés publics du NPNRU

**La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)** au titre des missions en matière d'insertion, d'emploi et de solidarités s'engage sur les axes suivants :

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'autonomie à travers le déploiement du CEJ et du CEJ jeunes en rupture
- Lutter contre le non recours aux droits en favorisant une offre de proximité d'accès aux droits avec la mobilisation du pacte des solidarités, le suivi du projet territoire zéro non recours, le BOP 304 inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire, le BOP 104 intégration des bénéficiaires de la protection internationale et des primo arrivants. En matière de prévention des addictions, la DDETSPP mobilise et pilote en lien avec les services de la préfecture le programme MILDECA.
- Permettre l'amélioration du cadre de vie avec la promotion de l'objectif de mixité sociale en QPV et ses politiques d'attribution de logement DALO.
- Inscrire les habitants dans des parcours d'insertion professionnelle à travers le déploiement du réseau pour l'emploi, la mobilisation des outils d'insertion professionnelle (CAE, SIAE, Emplois Francs...), du BOP 102 pour l'accès et le retour à l'emploi, la mobilisation des réseaux entreprises et notamment du club « Les entreprises s'engagent » dans les QPV.

**Les services de la police nationale** s'engagent sur les axes suivants :

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'autonomie à travers la mobilisation des services dans l'accueil des stages de troisième et les interventions en milieu scolaire (cyber-harcèlement, prévention des stupéfiants...)

- Prévenir et lutter contre la délinquance à travers la lutte contre le trafic de drogue, l'amélioration des rapports police population par la mobilisation du délégué police population
- Amélioration du cadre des habitants par la mobilisation du référent sûreté dans les opérations de rénovation urbaine sur les quartiers.

**La préfecture s'engage sur les axes suivants :**

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'autonomie à travers la mobilisation des services dans l'accueil des stages de troisième et les interventions en milieu scolaire (cyber-harcèlement, prévention des stupéfiants...)
- Prévenir la délinquance par la mobilisation du FIPD pour soutenir des actions dans les quartiers
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle avec la mobilisation de la DILCRAH et de la déléguée aux droits des femmes en matière de lutte contre les discriminations

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville chacun des services de l'Etat s'engage à la transmission annuelle d'indicateurs clés de suivi :

- **DDT** : volume financier des programmes de droit commun en QPV, nombre d'opérations d'amélioration des espaces publics, nombre de restructurations d'équipements / cellules commerciales, nombre de logements déconstruits, nombre de reconstitution en PLAI-PLUS hors QPV, nombre de logements réhabilités/restructurés, nombre de résidentialisations, nombre de logements en accession sociale", nombre d'ouvertures, liaisons piétonnes et cycles.
- **DDTESPP** : volume financier des programmes de droit commun en QPV, nombre de ménages prioritaires DALO relogés dans les QPV/nombre total de ménages reconnus prioritaires au titre du DALO, nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en QPV, nombre de PEC en QPV, nombre d'emplois francs en QPV, nombre de salariés en IAE des QPV, nombre de bénéficiaires du CEJ/CEJR, nombre de bénéficiaires de CIE jeunes, nombre de jeunes demandeurs d'emploi en QPV, nombre de jeunes en retours à l'emploi/formation
- **Police nationale** : chiffres de la délinquance sur les quartiers notamment en matière de lutte contre le trafic : nombre d'opérations menées, nombre de trafics démantelés, nombre de personnes interpellées
- **Préfecture** : volume financier des programmes de droit commun en QPV

Pour le suivi et l'accompagnement du contrat de ville chaque service nomme un référent politique de la ville :

- DDT : cheffe de l'unité politiques locales
- DDTESPP : chef-fe de pôle entreprises et solidarités
- Police Nationale : Commandant Franck VIDAL, Chef SDSP de la DIPN 73
- Préfecture : Yann BRIANCON, délégué du Préfet à la politique de la ville

## Engagements de la Direction académique de services de l'Éducation nationale

### Introduction

La DSDEN maintient un cadre cohérent adapté à la gestion du premier service public de l'État : de par sa connaissance du territoire et de ses liens étroits avec la communauté éducative locale, la DSDEN assure un pilotage de proximité des établissements et la mise en œuvre des réformes pédagogiques tout en répondant au contexte territorial et aux attentes des usagers et des partenaires locaux... Elle est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique. Elle est également l'interlocutrice privilégiée du Préfet et des collectivités locales pour toutes les questions se rapportant à l'Éducation.

En tant que service de l'État, elle veille à ce que chaque élève ait accès à la promesse républicaine d'égalité des chances. A cet effet, la DSDEN de la Savoie s'engage pleinement pour la réussite des élèves issus de QPV, en s'assurant de la mise en œuvre des dispositifs de droits communs, et au déploiement des moyens affectés à l'éducation prioritaire.

### Engagements

La direction académique des services de l'Éducation Nationale s'engage dans le contrat de ville 2024-2030 d'Albertville à travers l'implication de ses services pour les objectifs suivants :

- **Faire vivre la devise républicaine, Liberté (autonomie de l'élève), Égalité (développement de son potentiel), Fraternité (mise en œuvre d'un projet éducatif démocratiquement défini et évalué), et ce à travers ses différents programmes et dispositifs visant la réussite éducative.**
  - En QPV, elle mobilise d'abord ses dispositifs de droit commun : les parcours éducatifs (parcours d'éducation culturelle et artistique, parcours citoyen, école promotrice de santé, parcours avenir), les aménagements de scolarité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (projet personnalisé de scolarisation, plan d'accompagnement personnalisé, programme personnalisé de réussite éducative) ou pour les jeunes en risque de rupture scolaire (parcours aménagé de formation initiale, groupe de prévention du décrochage scolaire, plateforme de suivi et d'accompagnement du décrochage, dispositif relais), le Plan accompagnement emploi (PAE).
  - Elle déploie, soutient, accompagne ensuite les dispositifs spécifiques d'éducation prioritaire en politique de la ville : le dédoublement des classes, ouverture des collèges de 8h-18h, ouverture des écoles la dernière quinzaine d'août, cordées de la réussite.

- Elle mobilise les crédits et moyens de la direction du service départemental de la jeunesse et des sports avec les colonies apprenantes, les postes FONJEP, la continuité éducative, mais aussi les services civiques et le SNU. Elle déploie et accompagne les postes d'éducateurs sportifs dans les QPV à travers ses différents dispositifs.
- **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif** à travers les actions déployées par le dispositif OEPRE et par les actions d'inclusion des parents dans les établissements (portes ouvertes, rencontre parents-enfants...).
- **Promouvoir le vivre ensemble et la citoyenneté** à travers le dispositif Fonds de développement de la vie associative.

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville chacun des services de l'Etat s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- SDJES : volume financier des BOP en QPV, nombre et typologie des jeunes concernés par action
- Education nationale : niveau de réussite aux évaluations de 6<sup>ème</sup>, au Diplôme National du Brevet (DNB), taux d'absentéisme, suites de parcours des élèves un an après le collège, qualité et variété des stages de troisième en QPV

Pour le suivi et l'accompagnement du contrat de ville chaque service nomme un référent politique de la ville :

- SDJES : Jacques Bonenfant Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse (CEPJ)
- EN : Hélène Baudin – chargée de mission 2<sup>nd</sup> degré

## **Engagements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Les pratiques culturelles sont des éléments indispensables aux relations entre les habitants et leur territoire de vie et entre les habitants eux-mêmes. Elles doivent donc être reconnues, encouragées et si nécessaire accompagnées. Les expériences artistiques et esthétiques que partagent les artistes avec les habitants constituent quant à elles une des dimensions indispensable à la création de nouveaux imaginaires partagés. Imaginaires sans lesquels les transitions écologiques, économiques et démocratiques qui sont face à nous semblent difficilement acceptables et réalisables. Il convient donc de garantir la présence de l'art partout, dans tous les domaines et dans les différents moments de vie des citoyens.

Aussi, pour lever les freins d'accès à l'offre artistique et offrir à chacun la possibilité d'exprimer et de développer sa propre culture il convient d'adopter une approche territoriale permettant de croiser la poursuite de la généralisation de l'éveil et de l'éducation artistique et culturelle avec la présence artistique au plus près des habitants, le développement de ressources culturelles, une attention à la qualité architecturale et aux patrimoines ainsi que l'implication des habitants dans la vie artistique et culturelle.

Le contrat de ville offre pour cela un premier niveau essentiel de coopération entre habitants, acteurs associatifs, artistiques, culturels, sociaux et éducatifs favorisant l'inter-connaissance et la construction commune de projets. La politique de contractualisation portée par la DRAC auprès des EPCI offre quant à elle un second niveau de coopération englobant la question des quartiers politique de la ville à travers une approche prioritaire et intégrante aux projets artistiques du territoire. Il existe plusieurs formes de conventions – Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC), convention vers un projet culturel de territoire, Plan local ou territorial d'éducation artistique et culturelle et Contrat territoire lecture (CTL). L'articulation de ces deux niveaux de coopération doit garantir la cohérence d'une approche territoriale équitable en matière d'accès et de participation de tous à la vie artistique et culturelle.

Proposition d'axes spécifiques culture :

- **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif** (Lutte contre l'illettrisme, Action culturelle dans les bibliothèques-Médiathèques, Education aux médias et à l'information, Résidences d'auteurs ou de journalistes)
- **Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie** (CTEAC, CTL, résidences artistiques)
- **Poursuivre l'amélioration du cadre de vie** (suivi des actions culturelles programmées en partenariat, soutien au Tiers-Lieu Vita'Mine)

Mais aussi :

- Agir pour la réussite, la capacité à choisir sa vie à travers la participation des habitants à la vie culturelle et à leur accès à l'offre culturelle
- Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Garantir l'égalité d'accès à l'offre culturelle et artistique sur la ville
- Accompagner les défis du quartier par des actions sensibles et artistiques pour donner à voir d'autres modèles de développement

## Engagements de l'Agence Régionale de Santé Auvergne/Rhône-Alpes

### Intentions et objectifs

À l'image de la France, en Auvergne-Rhône-Alpes, les personnes vivant dans les zones les plus défavorisées ont un moins bon état de santé. Les données socio démographiques indiquent des disparités sociales entre départements et en infra départemental, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

De nombreuses études tendent à montrer que les différences territoriales de mortalité dépendent largement des caractéristiques socio-économiques de leur population. Les facteurs d'inégalité se trouvent parmi : les conditions de vie, les conditions de travail, les comportements à risque et les modes de vie (activité physique, alimentation, consommation de substances psychoactives...), la qualité de l'environnement et de l'offre de services (notamment de santé) à proximité des lieux de vie. S'ajoutent probablement des inégalités d'accès aux services, à l'emploi, etc.

Dans le cadre du Schéma Régional de Santé et du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des plus démunis pour la région Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2028, un des objectifs de l'ARS est que les personnes démunies soient prises en compte dans toutes les démarches de prévention et d'accès à la santé grâce à des modalités spécifiques et une sensibilisation à tous les niveaux, afin de lutter contre le non-recours aux soins.

### Engagements

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville d'Albertville :

- **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif** en mobilisant des programmes de développement des compétences psycho-sociales chez les enfants et les jeunes.
- **Proposer aux habitants une offre de proximité en matière de prévention en santé (physique et mentale) et d'accès aux soins** notamment à travers le développement de la médiation en santé, le plan territorial de santé mentale (CLSM, semaines de l'information en santé mentale, ambassadeur santé mentale jeunes, formation prévention suicide, formation premiers secours en santé mentale, lieu d'écoute, psychologues en missions locales...), le développement du sport santé (DAPAP), la lutte contre les maladies chroniques et la promotion d'une alimentation favorable à la santé (PACAP 0-6 ans, programmes d'éducation thérapeutiques du patient, épicerie sociale et solidaire), des dispositifs de lutte contre les addictions (consultations jeunes consommateurs et consultations avancées CSAPA), des actions de prévention des risques auditifs.
- **Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants** notamment avec un AMI annuel sur l'éducation en santé-environnement, la sensibilisation et la formation à la démarche d'urbanisme favorable à la santé (AGATE, CAUE, collectivités...), la lutte antivectorielle-



moustiques tigre (EID, collectivités, AGATE-CPIE, FREDON), la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des enfants et la lutte contre l'habitat indigne.

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville l'Agence Régionale de Santé s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Evaluation des programmes (CPS, ambassadeurs santé mentale, PACAP, DAPAP, ESS, santé-environnement...) : indicateurs quantitatifs et qualitatifs,
- Nombre d'ETP (coordinateur CLS-CLSM, médiation, psychologues, APA...)
- Nombre de personnes suivies dans les programmes
- Nombre et nature de projets retenus en QPV

**Référent politique de la ville**

ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr

## Engagements de France Travail

### Intentions et objectifs

France Travail souhaite contribuer activement à la déclinaison du contrat de ville pour le quartier prioritaire d'Albertville, et ainsi poursuivre son action déjà enclenchée dans le cadre du précédent contrat de ville.

C'est un engagement de la part de France Travail en faveur des publics QPV qui peuvent être qualifiés de fragilisés par leur appartenance au quartier.

Nous viserons à ce que les publics du quartier prioritaire puissent bénéficier de services spécifiques adaptés à leur situation, mais aussi qu'ils fassent l'objet d'une attention particulière dans leur participation aux actions de droit commun organisées pour les demandeurs d'emploi.

Nous maintiendrons une programmation dans notre agence et en proximité.

Notre action s'inscrira dans le cadre plus large du réseau pour l'emploi. Nous nous attacherons à une complémentarité d'actions avec les autres dispositifs et politiques publiques pouvant être mis en œuvre sur ces territoires ainsi qu'avec les acteurs locaux qui sont au quotidien nos partenaires privilégiés pour agir sur l'emploi et l'insertion.

### Engagements

France Travail s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du Contrat de Ville d'Albertville :

- **Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle** avec la proposition systématique du dispositif Contrat d'engagement Jeunes (ou autre accompagnement intensif) aux jeunes résidents QPV, et la complémentarité de l'offre de service de la MLJ dans le cadre du réseau pour l'emploi.
- **Accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion professionnelle à travers :**
  - le renforcement de la communication des actions et dispositifs de l'emploi sur le quartier et plus largement et la sensibilisation renforcée des salariés relais sur le QPV ;
  - l'accompagnement individuel des publics avec freins par un conseiller référent avec la mobilisation CEJ pour les jeunes, l'Accompagnement Global, le déploiement de l'offre de services avec Cap Emploi pour un accompagnement intensif des personnes handicapées.
  - l'organisation de rencontres avec les entreprises s'inscrivant dans l'action globale « Réseau pour l'Emploi » avec l'organisation de sessions de méthodes de recrutement par simulation et détection potentiel au sein du quartier.
- **Prévenir le non recours aux droits** par un accueil physique permettant l'accompagnement des démarches d'emploi y compris sur les actions réalisées en ligne, la mise à disposition de postes Internet et le renforcement des liens de proximité mis en œuvre avec la maison France service située dans les locaux de la poste du Val des Roses

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville France Travail s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs de suivi par âge/sexe/secteur :

- le nombre de jeunes du QPV inscrits comme demandeurs d'emploi
- le nombre de personnes résidant dans le QPV inscrite à France Travail
- le nombre de personnes résidant dans le QPV et en accompagnement intensif
- le nombre de retours à l'emploi ou entrée en formation
- ...

**Référent politique de la ville**

Direction territoriale